



Le syndic

[Raison sociale du syndic]

Carte professionnelle (loi Hoguet) n° [numéro] – délivrée par [CCI]

[Adresse complète]

Tél. [téléphone] – [email] – [site web]

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE [ORDINAIRE / EXTRAORDINAIRE]

des copropriétaires

Copropriété : [Nom et adresse de la copropriété]

N° d'immatriculation au registre national des copropriétés : [numéro d'immatriculation]

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué(e) à l'assemblée générale des copropriétaires qui se tiendra le [date] à [heure], à [lieu].¹

L'ordre du jour, les modalités de participation et les annexes figurent ci-après. Nous vous remercions de votre présence ou, à défaut, de votre représentation ou de votre vote par correspondance.

Ordre du jour

N°	Question soumise à l'assemblée	Majorité requise
1	Désignation du président de séance, du ou des scrutateur(s) et du secrétaire de séance.	Art. 24
2	Approbation des comptes de l'exercice clos le [date].	Art. 24
3	Quitus au syndic pour sa gestion.	Art. 24
4	Vote du budget prévisionnel [année].	Art. 24
5	[Travaux / contrat / objet précis de la question].	Art. [25 / 26]
6	Cotisation au fonds de travaux.	Art. 24
7	Questions diverses (sans vote décisionnel).	–

Le détail de chaque question, les devis et projets de contrat correspondants figurent en annexe.

Modalités de participation

- **Présence** : vous pouvez assister personnellement à l'assemblée ; une feuille de présence sera élargée à l'ouverture de la séance.
- **Pouvoir (mandat)** : vous pouvez vous faire représenter au moyen du formulaire de pouvoir joint, en désignant un mandataire de votre choix.
- **Vote par correspondance** : vous pouvez voter par anticipation à l'aide du formulaire de vote par correspondance joint à la présente convocation.
- **Visioconférence (le cas échéant)** : si l'assemblée l'a prévu, la participation à distance est possible selon les modalités indiquées ci-après : [lien / modalités de connexion].
- **Consultation des pièces** : les justificatifs de charges et pièces comptables peuvent être consultés [lieu / dates / horaires / modalités].

Annexes jointes

- État financier de la copropriété.
- Compte de gestion général de l'exercice.
- Budget prévisionnel.
- Devis et/ou projets de contrat se rapportant aux questions inscrites à l'ordre du jour.

- Formulaire de vote par correspondance et formulaire de pouvoir.

Fait à **[lieu]**, le **[date]**.

Le syndic

[Signature / cachet]

¹ Délai légal : la convocation doit parvenir à chaque copropriétaire au moins 21 jours calendaires avant la date de l'assemblée (art. 9 du décret n°67-223). Délai d'ordre public – son non-respect peut entraîner la nullité de l'assemblée.